Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration

Direction des Affaires Administratives et Générales

المملكة المغربية

وزارة الاقتصاد والمالية وإصلاح الإدارة

مديرية الشؤون الإدارية والعامة

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX N° 22/2021/MEFRA/AC/MAIN

Le **12 juillet 2021** à **10h00**, il sera procédé dans la salle des réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, sise, entrée D, bâtiment extension 2ème étage, quartier administratif, Rabat - Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la maintenance des logiciels de la gestion documentaire pour le compte du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration à Rabat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration - Rabat –Chellah, Bureau n°206, 2ème étage, Entrée «D». Il peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics (http://www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministères de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (http://www.finances.gov.ma (Rubrique "Appel d'Offres").

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à :

cinq mille dirhams (5000,00 DH) ;

L'estimation des coûts des prestations est fixée à :

Trois cent trente-deux mille quatre cents dirhams (**332 400,00** DH TTC) toutes taxes comprises.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DAAG du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.